cieux, a jugé préférable, en présence des événements actuels et du mouvement gréviste, de la reculer de quelques jours. »

De quels « événements actuels » distincts du mouvement gréviste s'agit-il ?

Serait-ce de l'affaire Marix ?

A. JANNE.

« Sagesse et discipline »

M. Raymond Poincaré, sénateur de la Meuse, ancien ministre, a parlé mercredi à Bar-le-Duc. Il a recommandé « la sagesse et la discipline ». Il a prêché « l'union sur un programme d'où soient écloses les formules creuses et les promesses téméraires ». Et il a développé en ces termes un programme de gouvernement :

Il faudra que les républicains aient la raison et le courage de remettre en ce pays, avec une impitoyable fermeté, chaque institution sur sa base et chaque chose à sa place.

Ils demanderont avec confiance au gouvernement de gouverner, — de gouverner sans faiblesse, de ne pas se désarmer par des amnisties périodiques et de ne pas s'exposer à la nécessité de racheter des hésitations passagères ou des mollesses accidentelles par de brusques retours de rigueur ou par de lentes reprises d'autorité.

Ils demanderont aux administrations d'administrer, — d'administrer dans le seul intérêt du bien public, de ne pas considérer leurs services comme leur propriété corporative et de ne pas avoir la folie de croire qu'elles puissent trahir leurs engagements avec impunité, ni se dresser librement, comme des puissances rivales, en face de représentants de la nation.

Ils demanderont aux législateurs de légiférer dans le calme, de voter des lois cohérentes et non des projets amorphes, d'accomplir des réformes et non des manifestations, de respecter l'indépendance et la dignité des fonctionnaires et de ne pas troubler, par des ingérences indiscrètes, l'exercice régulier du pouvoir exécutif.

Ils demanderont enfin aux électeurs eux-mêmes de donner l'exemple des vertus républicaines, de compter d'abord sur eux, sur leur travail, sur leur énergie, de vivre en citoyens libres et non en clients attitrés de l'Etat et du budget.

Payement de services religieux

Lettre du ministre des Cultes à M. Groussau

M. le ministre des Cultes vient enfin de cesser de faire opposition au payement du prix des services religieux à la charge des communes ou des établissements de bienfaisance, qui avaient été célébrés en 1907 et mandatés avant la loi du 13 avril 1908.

C'est ce qui résulte d'une lettre adressée à M. Groussau, député, qui, depuis plus d'un an, n'a cessé de soutenir cette légitime réclamation.

Tout en persistant à prétendre qu'en droit strict le refus des percepteurs-receveurs était fondé, M. le ministre des Cultes termine sa lettre à M. Groussau de la manière suivante :

« Néanmoins, les quelques ministres du culte qui ont célébré les messes dont il s'agit et dont les noms figurent sur les mandats qui ont été délivrés, avant été de bonne foi, je ne verrais pas d'inconvénient, en ce qui me concerne, à ce que, par dérogation à la rigueur du droit, ils perçoivent les modestes sommes réclamées par eux. Il appartiendra à M. le ministre des Finances de donner toutes instructions nécessaires pour la solution des difficultés que vous avez bien voulu signaler. »

Agression contre Mgr du Vauroux

On télégraphie d'Agen à plusieurs journaux :

Agen, 20 mai. — Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, qui se trouvait en tournée de confirmation dans la commune de Fumel, a été victime, avant-hier, d'une agression.

Le prélat, accompagné de ses vicaires généraux, se dirigeait en voiture vers la gare de Monsempron-Libos, lorsqu'un groupe de jeunes polissons fit pleuvoir une grêle de pierres sur le véhicule.

Les assaillants s'éloignèrent, mais ne hardèrent pas à rejoindre une seconde fois l'évêque à la gare de Monsempron-Libos, où ils renouvelèrent leurs violences, en proférant les pires injures. Il fallut l'intervention des voyageurs qui stationnaient sur le quai de la gare, pour mettre fin à ce pénible incident.

VIe CONGRÈS JEANNE D'ARC

Nous rappelons à nos amis que le 6e Congrès Jeanne d'Arc aura lieu les 24, 25 et 26 mai, à l'Institut catholique de Paris.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le lundi à 8 h. 1/2.

Les séances auront lieu, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 2 heures.

La première journée sera consacrée à la question toujours actuelle du travail des femmes à l'atelier et à domicile.

La seconde journée sera consacrée à l'étude d'un des problèmes les plus angoissants parmi ceux qui préoccupent en ce moment les esprits, la démoralisation et ses conséquences au point de vue de la dépopulation.

Enfin la troisième journée sera consacrée à la glorification de Jeanne d'Arc considérée comme patronne de toutes les œuvres qui s'efforcent de travailler au salut de la France. Le retour à la terre étant une des plus efficaces, le Comité a pensé qu'il y aurait lieu d'étudier à la campagne la vie à la campagne. C'est donc à l'Institut agronomique Jeanne d'Arc que se tiendra la troisième journée du Congrès.

Cette dernière réunion présidée par M. l'archiduc de Pontoise promet de réunir un nombre considérable de congressistes. Les questions essentielles qui seront traitées, l'intérêt du voyage et de la visite du château d'Epluches, expliquent assez cet empressement.

Pour tous les renseignements s'adresser à Mlle Maugeret, 19, rue Bonaparte.

Chambre des Députés

Séance du vendredi 21 mai

Séance à 2 heures : M. Brisson préside.

On reprend le débat sur

LES PRIMES A LA SERICICULTURE

L'article 4, où s'est arrêté mercredi le débat, comporte l'allocation aux filateurs de soie des primes de 200 francs et 400 francs par bassine, selon qu'elles filent à un bout ou à plus de trois bouts.

D'autres dispositions règlent la manière dont sera liquidé le montant des primes.

Un prélèvement de 5 % sur le total des primes est prévu pour la constitution d'une caisse de secours, de maladie et d'individualité en faveur du personnel français des usines.

M. Devèze propose d'ajouter, au début de cet article, après : « il sera alloué aux filateurs de soie..... » les mots : « sous condition d'un salaire minimum de 2 francs aux ouvrières fileuses ».

M. Cruppi, ministre du Commerce, reconnaît que le sort de ces ouvrières est digne d'intérêt.

Mais la loi en discussion est, avant tout, une loi d'affaires, une loi de compensation douanière, dans laquelle il est impossible d'introduire toutes les questions accessoires liées à l'ensemble de la législation ouvrière.

M. Dubois appuie l'amendement.

« Le salaire de 2 francs, dit-il, est absolument insuffisant, même dans le Midi où le soleil remplace parfois les aliments. (Hilarité.)

Voix diverses. — Et les 15 000 francs ?

M. Pastre parle aussi en faveur de l'amendement.

M. Paul Beauregard, adversaire du système des primes, repousse et les primes mêmes inscrites au projet, et l'amendement sur le salaire minimum qui aboutirait à la réglementation générale des salaires.

M. de Ramel. — Si vous ne voulez pas de primes, donnez-nous la protection du droit de douane comme à tous les autres producteurs !

M. Cruppi. — La prime, en une matière où le droit commun de tarification douanière n'est pas appliqué, constitue un droit.

M. Duclaux-Monteil. — C'est l'évidence même !

M. Bourély, rapporteur, demande la disjonction de l'amendement.

M. Jules Roche. — Si, en matière de primes, on établit le minimum de salaire, il faut logiquement l'établir pour toutes les matières protégées par les droits de douane dont les primes tiennent la place.

La disjonction de l'amendement est votée par 349 voix contre 216.

Echos parlementaires

LA POLITIQUE GENERALE

M. Gauthier (de Clagny) a déposé une demande d'interpellation sur la politique générale et en particulier « sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre fin à l'état d'anarchie qui met en péril les intérêts essentiels du pays ».

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Réuni, sous la présidence de M. Groussau, député du Nord, le groupe parlementaire de l'Action libérale, après un échange de vues sur le projet relatif au statut des fonctionnaires, a nommé une Commission chargée de faire au groupe un rapport sur la question.

L'ENQUETE SUR LA MARINE

La Commission d'enquête sur la Marine a discuté ses conclusions relatives aux arsenaux. Celles-ci ont trait à la réorganisation de ces établissements et à la réglementation notamment du travail à la tâche dans ces arsenaux. La Commission s'est prononcée en faveur du travail à la tâche.

Sénat

Séance du vendredi 21 mai

La séance est ouverte à 3 h. 15 par M. Antonin Dubost.

On aborde la discussion du projet portant interdiction complète de l'emploi du

BLANC DE CERUSE

M. Pédebidou expose les résultats des dernières enquêtes auxquelles a procédé la Commission et qui ont abouti à cette conclusion que l'emploi de la céruse étant nocif, il fallait en interdire l'emploi dans tous les travaux de peinture, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments.

Puis, sans nier la supériorité du blanc de céruse, le rapporteur présente l'opinion de techniciens qui affirment que le blanc de zinc donnant des résultats suffisant doit être préféré dans l'intérêt de la santé des ouvriers.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA RETRAITE DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER

M. Paul Strauss a donné lecture, devant la Commission spéciale, du rapport qu'il a rédigé sur le projet relatif aux retraites des employés et ouvriers des chemins de fer.

La Commission a ensuite examiné l'importante question de l'âge de la retraite. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Millaud, Bérard, Strauss, Ranson, etc., l'âge de 60 ans indiqué dans le projet gouvernemental, pour certaines catégories d'employés sédentaires, a été écarté à l'unanimité des votants. Les âges de 50 et 55 ans ont été définitivement adoptés.

Les membres de la Commission n'ont pas encore défini les catégories d'employés ou d'ouvriers qui bénéficieront de l'âge de 50 ans. Une décision sera prise à ce sujet lors de la prochaine réunion.

Celle-ci, qui devait être tenue après-demain, a été reportée à samedi, sur la demande de M. Clemenceau.

Le président du Conseil a, en effet, informé M. Millaud qu'il se tiendrait à la disposition de la Commission à partir de samedi, pour lui faire part de la décision prise en Conseil des ministres, qui réglera définitivement la question.

M. Strauss déposera son rapport mardi sur le bureau de la Haute Assemblée.

L'AMNISTIE

La Commission de l'amnistie réunie cette après-midi a chargé son rapporteur, M. Vagnat, de conférer avec le président du Conseil pour fixer la date de discussion du projet. M. Clemenceau a demandé au rapporteur d'ajourner la discussion, le garde des sceaux se trouvant retenu à la Chambre par la discussion du projet sur la réforme des Conseils de guerre.

D'autre part, M. Flaissières a manifesté l'intention de déposer à l'occasion de cette discussion un amendement ayant pour objet d'ordonner la réintégration des agents et ouvriers des P. T. T. révoqués à propos des grèves.

M. Clemenceau a déclaré qu'il s'opposerait à l'adoption de ce texte au besoin en posant la question de confiance, le gouvernement comptant ne rien changer aux décisions prises.

Pour les revendications

L'Officiel de ce jour a publié la liste des biens volés aux établissements publics du culte, qui avaient leur siège dans les départements de la *Corrèze* et de la *Vaucluse*.

Vol légal

Par le bon plaisir de nos gouvernants, sont attribués à la commune de Prouilly (Marne) : 1° une maison avec ses dépendances, grevée d'une affectation scolaire, appartenant à la Fabrique de l'église ; 2° un titre de rente 3 % sur l'Etat de 260 francs, grevé d'une affectation scolaire et lui ayant aussi appartenu.

L'anniversaire de la bataille de Montebello

Montebello, 21 mai. — La cérémonie de la commémoration du cinquantième anniversaire de la bataille de Montebello, a eu lieu hier.

De nombreux cortèges ont parcouru les alentours toute la journée.

A 9 h. 40, le Conseil municipal, ayant à sa tête le maire, s'est rendu à la maisonnette n° 3, de la ligne Alexandrie-Plaisance, pour recevoir le duc de Gênes.

A l'arrivée du train, la musique d'un régiment a joué la marche royale et la *Marseillaise*, qui ont été toutes deux accueillies par d'unanimes applaudissements.

Le duc de Gênes, avec sa suite, s'est rendu, accompagné du sous-préfet et des autres autorités, à la rencontre du consul général de France à Milan, M. Pascal.

A 10 heures, le curé de Montebello a prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge de la bravoure des armées française et italienne. Un commandant d'artillerie français a également pris la parole.

Un défilé des troupes a eu lieu en présence du duc de Gênes.

L'AFFAIRE DU F∴ MARIX

18 parlementaires notables recommandaient le F∴ Marix

Parmi les témoins que M. André a entendus mercredi soir, citons M. Chapelle, éditeur de musique.

La déposition de M. Chapelle se rattache aux affaires d'Amiens dont nous avons déjà parlé.

M. Sérès présenta un jour le capitaine Marix à M. Pierre Chapelle.

L'officier déploya toutes les grâces de son esprit. Il se montra d'une telle amabilité que le jeune auteur fut tout de suite captivé et consentit à rester.

Le soir même, on s'installa devant une table de baccara. M. Pierre Chapelle fut soulagé de quelques billets de 1 000 francs qu'il avait apportés avec lui. Il pouvait s'en aller.

Pareille aventure serait arrivée à un cousin du capitaine, M. Armand Marix. Le capitaine lui faisait même payer des jetons qu'il lui passait, jetons qui lui étaient remis gratuitement par l'établissement pour « allumer » la partie et lui donner un peu d'entrain.

On parlait aussi, hier, au Palais, d'une affaire assez étrange et dans laquelle, pour persuader à un client l'utilité de l'influence du capitaine Marix on aurait montré à ce client un mandat d'amener décerné contre lui et que le capitaine avait déchiré pour lui éviter d'être poursuivi.

Cette affaire fit quelque bruit en décembre 1907, au Palais, et Me Albert Salles, du Conseil de l'Ordre des avocats, dut intervenir. Mais la chose parut tellement invraisemblable que Marix ne fut pas inquiété.

*

Le *Matin* raconte ainsi les démarches qui ont précédé la nomination du F∴ Marix au poste de rapporteur du Conseil de guerre de Paris :

Au mois de février 1906, M. le contrôleur général Cretin, recevait, du cabinet du ministre de la Guerre, communication d'une note l'invitant à présenter à la signature ministérielle la nomination au Conseil de guerre de Paris du capitaine Marix, alors officier rapporteur au Conseil de guerre d'Amiens.

Le contrôleur général se rendit aussitôt chez le chef d'état-major pour lui déclarer que le ministre pouvait nommer le capitaine Marix, que c'était son droit strict, mais que, comme lui, contrôleur général, ne l'avait pas proposé et ne voulait pas le proposer, il donnerait immédiatement sa démission si on passait pardessus sa tête pour nommer cet officier.

Quelques instants plus tard, un officier d'ordonnance du ministre entrait chez M. Cretin, venu dire que la note du cabinet était maladroite, que le ministre ne voulait nullement nommer le capitaine Marix si le contrôleur général refusait de le proposer, et il ajoutait :

— Seulement, du moment que vous êtes à cette nomination, le ministre vous prie de lui faire vos propositions immédiatement, car il est assailli de recommandations pour Marix et veut pouvoir répondre que la place n'est plus vacante.

Ainsi fut fait.

Puis une dizaine de mois passèrent. Une nouvelle vacance se produisit, au Conseil de guerre, à Paris. Le ministre avait changé les officiers d'ordonnance aussi. Cependant une nouvelle note arriva du cabinet demandant si cette fois le capitaine Marix ne pourrait pas être proposé.

Le contrôleur général Cretin répondit que cela lui paraissait difficile. Mais il n'en donna cette fois qu'une seule raison ; à vrai dire, elle était spirituelle.

M. Cretin faisait remarquer que le capitaine Marix semblait peu soucieux d'obéir aux instructions du ministre, puisque celui-ci avait récemment envoyé une circulaire interdisant aux officiers de se faire recommander et que dans le dossier du capitaine Marix se rencontraient des lettres de *recommandation de dix-huit parlementaires notables*.

Pourtant, quelques jours plus tard, le capitaine Marix était, par décret ministériel, nommé capitaine rapporteur au premier Conseil de guerre de Paris.

— Il avait fallu que la pression fût bien forte nous contie la personnalité de qui nous tenons ces renseignements, car le ministre de la Guerre actuel fait tout ce qu'il peut pour se défendre contre les influences qui s'exercent. Mais il y a des jours où il n'est pas le plus fort...

La parole de M. le contrôleur général Cretin n'avait pas besoin d'être vérifiée. Il nous a paru cependant intéressant de raconter cette histoire que nous tenons d'un autre que lui, car il s'y trouve plus d'un trait de mœurs intéressant.

Congrès de la Ligue patriotique des Françaises

Le Congrès de la Ligue patriotique des Françaises s'est ouvert, jeudi, à Montmartre, par une messe solennelle : les ligueuses occupaient la nef entière.

M. le chanoine Dien donne connaissance d'une dépêche de S. Em. le cardinal Merry del Val qui envoie la bénédiction du Saint-Père et annonce un document plaçant la Ligue sous le patronage officiel de Jeanne d'Arc.

L'archevêque de Paris, absent, avait adressé le télégramme suivant : « Présent de cœur, bénis paternellement et recommande au Sacré Cœur travaux des chères ligueuses. »

M. le chanoine Dien demande aux ligueuses de s'unir en une prière commune pour leur chère présidente, la baronne Reille, dont la santé trahit aujourd'hui la vaillance. Puis, dans un éloquent discours, le prédicateur prouve aux ligueuses que, nouveaux apôtres, elles doivent être les témoins, c'est-à-dire les signes du Christ persécuté.

M. l'abbé Pupey-Girard, aumônier-conseil, a lu l'acte de consécration et donné la bénédiction du Saint Sacrement.

Ce matin, a eu lieu une réunion réservée aux présidentes et aux délégués à l'hôtel de Condé, 10, rue Monsieur. On s'y est occupé des réponses aux questionnaires faites par les Comités.

Cette après-midi, toujours à l'hôtel de Condé, réunion générale qui a débuté par la lecture des rapports :

De Mme Leroy Liberge, sur « la mode et les théâtres » ; du Comité de Nantes, sur « l'assistance maternelle » ; de M. de Monteuil, sur « l'association d'enseignement ménager professionnel et syndical ».

Le Congrès s'annonce très beau.

Les Femmes françaises à Domrémy

Le douzième pèlerinage de l'année au berceau de Jeanne d'Arc a eu lieu jeudi, 20 mai, jour de l'Ascension. C'était le pèlerinage des Femmes françaises, au nombre de 2 500, sous la présidence de Mgr Foucault. L'évêque de Saint-Dié y a donné son troisième panégyrique de la Bienheureuse. Après Saint-Louis des Français, à Rome, après la cathédrale de Besançon, où l'orateur a prononcé un discours admirable, Domrémy a également applaudi l'éloquente parole de l'évêque de Jeanne d'Arc.

Mgr Bonnardet représentait le cardinal Coullié.

La basilique du Bois-Chenu était superbement décorée. Partout y flottait, avec l'étendard de Jeanne, de grandes oriflammes fournies soit par diverses paroisses du diocèse, soit par bon nombre de villes étrangères.

Les cérémonies ont été très belles.

*

Le Congrès général de la Ligue des Femmes françaises, qui vient de se terminer à Lyon, a obtenu un grand succès.

S. Em. le cardinal Coullié a voulu apporter lui-même aux vaillantes chrétiennes que préside avec tant de généreux dévouement Mme la comtesse de Saint-Laurent, ses encouragements et ses bénédictions.

Dans une familière allocution, le vénéré cardinal a évoqué le souvenir de Rome et l'accueil si paternel fait par le Pape à la Ligue des Femmes françaises :

C'était à ma dernière audience et j'allais prendre congé du Saint-Père, quand je le vis se lever et se diriger vers son bureau ; il m'apporta deux écrins et me les remit en disant : « En voici un pour vous, et l'autre pour la « comtesse de Saint-Laurent, la présidente de « la Ligue des Femmes françaises ». C'étaient deux médailles en or de Jeanne d'Arc. Comment ne pas répondre à tant de bonté par un renouvellement d'amour et de zèle ?

Le cardinal recommande ensuite les conférences aux femmes chrétiennes pour les instruire de leurs devoirs de mères et d'épouses et être ainsi les auxiliaires du clergé.

Il recommande aussi la bonne presse, en disant aux femmes d'user de toute leur influence pour propager les bons journaux ; il préconise les écoles et insiste sur l'influence des écoles ménagères pour la reconstitution du foyer. Son Eminence termine en disant que la Ligue des Femmes françaises trouve dans la dévotion au Sacré Cœur son couronnement, sa vie, son but, et son soutien.

Le Congrès de la Jeunesse catholique A ORLÉANS

De notre correspondant particulier :

Le Congrès de la Jeunesse catholique s'est ouvert ce matin par la messe à la chapelle de Notre-Dame des Miracles à Saint-Paul.

M. le vicaire général Boullet a prononcé une allocution d'ouverture, en montrant que Jeanne d'Arc est la patronne de la Jeunesse catholique. Il y avait déjà de nombreuses délégations. Entre autres : de Besançon, Calais, Saint-Jean-de-Luz, Cahors, Paris, Nevers, Carcassonne, Lyon, Poitiers, de l'Ardèche, du Tarn, de la Vendée, des Landes, de l'Aveyron.

A 9 heures, vendredi matin, eut lieu la première séance, salle Arago.

M. Jean Lerolle a déterminé le but du Congrès actuel, qui ne sera pas social, mais dans lequel l'association va jeter un coup d'œil sur ce qu'elle a fait pour reviser ses méthodes, si besoin en est. Ainsi, elle se tiendra au courant des nécessités modernes.

M. Mirot lit un rapport de Rebsomen sur les « Avant-Gardes », où l'on forme des élites parmi les enfants, afin de les préparer à entrer dans la Jeunesse catholique. Des communications intéressantes sont faites par M. Arnaud, le « Meunier vendéen », par M. l'abbé La Salle, de Toulouse, et M. l'abbé Baron, de Lille.

M. Nicot, de l' « Union de Touraine », présente un rapport sur la formation des élites par les retraites.

Des vœux sont adoptés en faveur des retraites pour les membres de la J. C.

Fêtes de Jeanne d'Arc

Un grand nombre de fêtes viennent d'avoir lieu en l'honneur de la Bienheureuse. On comprendra que nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes ces cérémonies ; nous devons simplement nous borner à indiquer les principales.

A Vitry-le-François, les fêtes présidées par Mgr Sevin qui a prononcé le panégyrique avaient été précédées d'un triduum.

A Tunis, les cérémonies auxquelles Mgr Combes, Mgr Tourpi et Mgr Polimani assistaient, ont eu un succès complet.

A Chinon, triduum pendant lequel ont eu lieu de nombreux pèlerinages à Saint-Maurice. NN. SS. Renou, Williez, Méliisson, Debout, de Durfort étaient présents.

A Auxtun, fêtes et cérémonies particulièrement brillantes données sous le patronage de Mgr Villard.

A Senlis, messe solennelle. Un triduum doit avoir lieu incessamment.

A Angers, les fêtes se sont, au milieu du plus grand enthousiasme, terminées par une illumination générale.

Le charmant village de Sainte-Marie-sur-Ouch (Côte-d'Or) a, avec le concours de la Jeunesse catholique, célébré dignement la fête de l'héroïne.

A Dinan, en même temps que les fêtes avait lieu le Congrès libéral de cet arrondissement auquel assistaient environ 700 hommes. Il a été décidé que des Comités seraient formés pour la propagande de la presse catholique.

Au Crotoy (Somme), qui fut magnifiquement pavoisé et où se déroula un splendide cortège historique. Le panégyrique y fut prononcé par le P. Letendart, chapelain de Domremy.

Nombre d'autres manifestations se préparent, notamment à l'église Sainte-Marguerite de Paris, à Fruges (Pas-de-Calais) où s'est accompli un des trois miracles de Jeanne d'Arc ; à Compiègne où le cortège historique rappelant l'entrée à Compiègne du roi Charles VII et de Jeanne d'Arc après le sacre de Reims, qui doit se dérouler le 23, sera renouvelé le 30.

Réunions et conférences

« Action libérale populaire »

Haute-Savoie. — A Chaîonges, dimanche, sous les auspices de l'A. L. P. de Chaîonges, une importante conférence publique a été donnée, devant plus de 400 auditeurs, par M. Dalrat de Sérézin, sur « l'idéal républicain et la crise du radicalisme ».

Haute-Loire. — A Ysaingeaux, dimanche prochain 23 mai, grande réunion avec le concours de MM. Edouard Néron, de Gailhard-Bancel, députés, et de M. de Las-Cases, sénateur.

Conférence contradictoire à Lavaveix-les-Mines

M. l'abbé Desgranges prêchait une Première Communion à Lavaveix-les-Mines (Creuse). Plusieurs mineurs socialistes lui demandèrent d'organiser une réunion contradictoire. Le tambour de ville l'annonça aussitôt et M. l'abbé Desgranges parla devant une salle comble. Il répondit si fortement et avec une si spirituelle bonhomie à trois contradicteurs, qu'il souleva les acclamations unanimes.

Çà et là

Morts d'hier

R. P. Paya, professeur à l'Institut philosophique de Manille (îles Philippines), décédé à Louvain (Belgique), où il était venu assister aux fêtes jubilaires de l'Université catholique. — M. H. Rogers, le roi du pétrole, à New-York. — Le compositeur espagnol Albeniz, à Cambo-les-Bains.

Du 11 au 20 mai, les Caisses d'épargne ont reçu 5 millions 577 067 fr. 16 et remboursé 5 millions 405 360 fr. 59.

Le mariage de Mlle Germaine Palat, fille du général Palat, commandant la 41e brigade d'infanterie à Nantes, avec M. le vicomte Bertrand de Carheil, a été célébré à la basilique de Saint-Nicolas de Nantes.

A Chaumont, un service funèbre a été célébré en l'église Saint-Jean pour le repos de l'âme du capitaine Babion, tué par les Maurel, dans l'Adrar.

Le Congrès de l'Union diocésaine des œuvres de la Jeunesse catholique de la Seine-Inférieure vient d'avoir lieu à Rouen. 50 patronages ou Sociétés étaient présents. Mgr Fuzet a prononcé un magnifique discours.

Echos religieux

Mgr Meunier

La *Semaine religieuse d'Evreux* annonce que Mgr l'évêque est souffrant, et, bien que son état ne présente rien d'alarmant, la visite pastorale et les cérémonies de Confirmation ont été ajournées.

✝ NOS AMIS DEFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Und. 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.

Le R. P. Lodiel, S. J., pieusement décédé à la maison Saint-Louis, à Saint-Hélier (Jersey). Ancien professeur de philosophie, il était l'auteur de plusieurs volumes et opuscules d'apologétique publiés par la Maison de la Bonne Presse ; son dernier ouvrage, *Le Guide du catéchiste*, doit paraître dans quelques jours.

Mme Vve Barot, tante de M. l'abbé Coggia, économe du pèlerinage de pénitence à Jérusalem, pieusement décédée à Paris, le jour d l'Ascension, 83 ans.

M. l'abbé Baguet, curé de Bélloy-sur-Somme (Oise), 77 ans. — M. Augustin Parisot, à Plombières-les-Bains, 82 ans. — M. Ernest Gegueltat, directeur en retraite du service des Enfants assistés de la Seine, ancien maire de Vitry-Laché (Nièvre). — Mme Vve Camus, née Tondu du Metz à Attichy (Oise), 84 ans. — M. le curé de Villelsicle. — Mme Loquen, 42 ans, à Ploubalay. — Mme Caprais de Brye, à La Ricamarie (Loire), 66 ans. — M. Emile Auloy, ingénieur à Cette, 45 ans.

Mme B. de Jandin, 41 ans, à Rome.

Informations du soir

STATUT DES FONCTIONNAIRES

Deux systèmes étaient en présence depuis plusieurs jours : celui des Conseils de discipline formés dans le sein même de chaque administration, et celui des tribunaux administratifs créés à raison d'un par département. Ces tribunaux, présidés par le président du tribunal de chef-lieu, auraient été chargés de statuer sur tous les cas disciplinaires. Des divergences s'étaient produites dans les Conseils de Cabinet précédents entre les ministres à ce sujet. Ce matin, l'accord s'est fait sur un système transactionnel résultant d'une combinaison des deux systèmes opposés.

LA GREVE GENERALE

Il régnait ce matin une certaine animation à la Bourse du travail.

Dans les couloirs et sur la place, un grand nombre de terrassiers et de maçons allaient et venaient.

Les maçons ont tenu une réunion dans la grande salle. Ils ont acclamé la grève et décidé de ne reprendre le travail que sur l'ordre du Comité confédéral.

Les terrassiers étaient installés en grand nombre dans les bars et cafés du quartier. Un groupe assez nombreux consommait, en devisant bruyamment, au bar Chatel, lorsque M. Pataud y a fait une apparition, vers 10 heures. Aussitôt les grévistes ont entouré le secrétaire du Syndicat des électriciens et lui ont reproché en termes véhéments son inaction. L'un d'eux se montrait particulièrement agressif.

— C'est toi, lui criait-il, qui par tes déclarations as embarqués dans cette grève. Et maintenant tu « flanches ». Fais attention !

M. Pataud a dû se retirer et rentrer dans la Bourse du travail, qu'il quittait ensuite avec M. Le Du, le secrétaire des terrassiers.

LE MEETING DE TIVOLI-VAUX-HALL

Dès midi et demie, une grande animation régnait place de la République. Les terrassiers et ouvriers du bâtiment en grève arrivaient par groupes.

A 1 h. ½, ils étaient 5 000, à 2 heures, la salle de Tivoli était comble, — on peut évaluer à 10 000 le nombre des auditeurs, — et près de 3 000 ouvriers étaient obligés de stationner dans les rues voisines.

Des troupes d'infanterie étaient en outre consignées à la caserne du Château-d'Eau, prêtes à intervenir à la première réquisition.

La presse fut rigoureusement exclue de la salle du meeting.

Nous avons pu savoir, cependant, que M. Pauron avait engagé les grévistes à reprendre le travail en raison de la trahison des postiers.

On craint des bagarres à la sortie.

LE MEETING DU MANEGE SAINT-PAUL

La Confédération générale du travail avait organisé, à 2 heures, au manège Saint-Paul, un meeting auquel elle avait invité seulement les postiers.

A 3 h. ½, ceux-ci se trouvaient réunis au nombre de 500 environ et la séance n'était pas encore ouverte.

LES INSCRITS MARITIMES DE SAINT-NAZAIRE

De notre correspondant particulier :

La *Normandie*, venant de Colon, est arrivée ce matin avec 229 passagers dont le général Sam, ex-président d'Haïti.

L'équipage fait cause commune avec les inscrits en grève.

Le hall des transatlantiques est encombré par les marchandises de la *Navarre*, dont le départ devrait avoir lieu aujourd'hui pour la ligne de Vera-Cruz.

Ce départ est remis *sine die*. Tout est calme.

La grève n'atteint que la Compagnie transatlantique.

On a arrêté ce matin un nouveau personnage de l'affaire Steinheil

Le mystérieux Tardivel, complice du cambrioleur Allaire et dénoncé par ce dernier comme un des assassins du peintre Steinheil, a été arrêté ce matin, vendredi, à Nonancourt, arrondissement d'Evreux.

On sait qu'à l'époque où fut commis le crime, Tardivel habitait une petite chambre au sixième étage, 169, rue de Vaugirard. De sa fenêtre, il apercevait assez proche la villa du peintre. Il habita ensuite dans un hôtel meublé de la rue Saint-Honoré.

Les renseignements recueillis sur Tardivel sont des plus contradictoires : au dire de quelques-uns, sa conduite était très suspecte, au dire de quelques autres, ses allures étaient celles d'un honnête ouvrier.

FEUILLETON DU 22 MAI 1909 — 13 —

Le Roi des Andes

DEUXIÈME PARTIE

La mission de Blangard

(suite)

— Extraordinaire ! s'exclama le député. Ainsi donc, il faut tout supporter de la part de ces coquins ?... Mais ils en arriveront à nous assassiner !

— Aussi serait-il plus prudent de renoncer à poursuivre votre mission, car elle a l'air de fortement leur déplaire.

— Renoncer à... ! Reculer devant ces lâches qui se cachent ! s'exclama Blangard avec un geste superbe. Allons donc, Gieuze, c'est une plaisanterie !

— Ce serait de la prudence, je le répète. Ils sauront vous atteindre partout, malgré toutes les précautions.

Blangard se campa en face du consul, dans une attitude héroïque.

— Mon cher, écoutez bien ceci : le gouvernement m'a donné une mission, il est de mon devoir d'aller jusqu'au bout, dussé-je y laisser ma peau.

— Ah ! très bien ! très bien !... Vous êtes un héros, Blangard ! dit le consul d'un ton admiratif.

Mais en lui-même il songeait :

— Quel intérêt puissant peut-il bien avoir à risquer pareille aventure, à braver de tels obstacles ?

S'il avait pu pénétrer dans l'âme de son estimable ami, il aurait vu que celui-ci n'était rien moins que rassuré. Si Blangard avait été seul, il n'aurait peut-être pas eu le courage d'aller de l'avant, quand même. Mais Maxence et Edmée, furieux contre ces ennemis invisibles, inquiets pour l'éblouissante fortune rêvée, avaient décidé que l'on poursuivrait, coûte que coûte, et Anatole de Blangard s'était soumis, comme toujours, à l'omnipotente décision de ses enfants.

II

L'expédition de Blangard approchait de la zone dangereuse, domaine incontesté du roi des Andes.

Les cinq recrues choisies par Puchet, un des grands manitous de la C. G. T., étaient venus se joindre à Blangard et à ses compagnons au terminus de la voie ferrée. De mêmes les peones et l'arriero chargé de la conduite des mules de charge, bien armés, eux aussi. Jusqu'ici, tout s'était fort bien passé, les Frères de la Justice n'avaient plus donné signe de vie, Blangard déclarait maintenant que ses enfants et lui avaient été les victimes de stupides farceurs, et le résultat de l'expédition lui apparaissait sous les plus riantes couleurs.

Cependant, il commençait à se rembrunir, en voyant les habitations se faire de plus en plus rares, en s'enfonçant chaque jour davantage dans ces montagnes superbes et inconnues, en entendant l'arriero déclarer d'un ton paisible :

— Franchement, senor, je ne vous aurais pas suivi pour or ni argent, si je ne savais que le roi des Andes laisse toujours la vie et la liberté aux pauvres diables de mon espèce !

Dans les estancias, où plusieurs fois, la petite troupe reçut l'hospitalité, c'était un refrain aussi peu rassurant.

— Jamais vous ne passerez, senor ! Le Seigneur de la Montagne est là qui vous guette, il vous saisira au bon moment, et personne de vous n'échappera.

Inès, qui traduisait ces paroles aux Blangard, dit un jour au député :

— Je me demande pourquoi vous avez engagé votre fille, et nous-mêmes, dans de pareils dangers, mon cousin ?

— Mais, ma chère enfant, j'ignorais tout cela ! Il m'a fallu arriver dans ce pays pour connaître ces ennuis qui m'attendaient dans ma mission. J'aurais peut-être dû vous laisser à Lima, ou vous renvoyer en France. Mais je pensais qu'on exagérait beaucoup. Et maintenant encore, je ne suis pas très inquiet, je vous assure ! Ces bandits qui effrayent tous ces braves paysans n'auront pas l'idée d'attaquer une petite troupe bien armée comme la nôtre.

— Vous deviez avoir cependant quelques craintes avant de partir, puisque vous aviez pris vos dispositions

Et Inès, en parlant ainsi, désignait Pigot et ses compagnons assis devant l'estancia et occupés à faire une manille.

— Ces braves garçons sont des émigrants, désireux de travailler à la nouvelle mine que nous allons conquérir, et auxquels, naturellement, j'ai fait de belles conditions. D'autres viendront après eux. Je ne les ai armés qu'en apprenant les dangers, très problématiques à mon avis, qui nous attendaient ici.

Inès ne répliqua rien. Mais si Blangard pensait l'avoir convaincue, il se trompait. Sous une apparence très gaie, elle avait été toujours fort sérieuse, réfléchie et très observatrice. Or, bien des petits faits ne passaient pas inaperçus pour elle. Les allures des soi-disant émigrants, entre autres, lui paraissaient bien singulières. Ils lui faisaient l'effet de paresseux fieffés, laissant tout faire à l'arriero et aux peones, fumant et jouant à toutes les haltes, échangeant des propos grossiers et révolutionnaires, et traitant avec désinvolture Blangard et Maxence, qu'ils appelaient « les bourgeois ».

Le jeune Bille, seul, semblait moins antipathique à Inès. Son regard était plus loyal que celui des autres, et il s'était montré deux ou trois fois très obligeant pour la jeune fille ou pour son frère. Mais Inès avait été péniblement surprise en l'entendant un jour, dans un village traversé par la petite caravane, ricaner et échanger avec Luret des réflexions grossières à la vue d'un prêtre.

De plus, Inès avait de sérieux ennuis. Outre les assiduités tenaces de Maxence, elle se trouvait en butte à la malveillance chaque jour plus accentuée d'Edmée. A vivre ainsi en contact permanent avec cette jeune fille charmante au moral et au physique, la nature basse et envieuse de Mlle de Blangard avait vu s'éveiller une jalousie qui croissait chaque jour, et se manifestait par nombre de petites méchancetés, par des railleries sur la religion, par une affectation à parler devant Inès de sujets qu'elle savait devoir faire rougir la jeune fille sérieuse, délicate et pieuse qu'était sa cousine.

Jacques, lui, se contentait de jouir sans réserve de cette vie qui lui semblait délicieuse. Il continuait à étudier la géologie et la minéralogie avec l'excellent M. Hamelette, causait avec l'arriero et les peones, et évitait les futurs ouvriers de la mine, dont la physionomie et les allures lui déplaisaient.

En toute autre compagnie, et sans la crainte des dangers probables, Inès aurait joui délicieusement de ce voyage dans un pays où types, costumes, habitudes, tout lui était nouveau, où, surtout, elle pouvait contempler, à mesure que la caravane pénétrait plus avant